

## Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 22 janvier 2024

Le lundi 22 janvier 2024 à 19 heures, les membres du conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, le 16 janvier 2024, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 19 janvier 2024.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

### **Etaient présents :**

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Marie-Hélène DORVALD, Gérard GACHET, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Benjamin GIRAUDAT, Francis SZPINER, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Antoine BEAUQUIER, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Laura LAMBLIN BENICHO, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Laure ANSQUER, Gilles MENTRE, Véronique BUCAILLE, Éric HELARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

Jacques-Frédéric SAUVAGE, Isabelle NIZARD.

### **Etaient excusés :**

Vanessa EDBERG, Stéphane CAPLIEZ, Aurélie PIRILLO, Emmanuel MESSAS, Hanna SEBBAH, Jennifer BUNAN, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Bruno PARENT, Joséphine MISSOFFE.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

## Ordre du jour

- **162024001** Désignation du secrétaire de séance.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
  
- **162024002** Adoption du compte rendu de la séance du 27 novembre 2023.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
  
- **2024 DVD 30** Exploitation d'un terrain de padel à l'angle des 7 à 9 avenue du Président Kennedy et 4 rue Maurice Bourdet (16<sup>e</sup>) avec SPORT FIELD - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
  
- **2024 DJS 55** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024.  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**
  
- **2024 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).  
**M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH rapporteure.**
  
- **2024 DAC 242** Subvention (25 000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16<sup>e</sup>).  
**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**
  
- **2024 DAJ 3** Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.  
**M. Franck ALEM rapporteur.**
  
- **2024 DEVE 8** Dénomination Allée Samuel Pisar attribuée à une allée des jardins de l'avenue Foch (16<sup>e</sup>).  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
  
- **2024 DFPE 36** Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9<sup>e</sup>) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.  
**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**
  
- **2024 DEVE 11** Subventions à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).  
**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**
  
- **2024 DEVE 12** Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.  
**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**
  
- **2024 DJS 54** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024.  
**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure.**
  
- **162024013** Vœu relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

### Ordre du jour complémentaire

- **162024014** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 19 janvier 2024.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2024 DAC 1** Subventions (328 500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

- **2024 DFPE 11** Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC-PUÉRICULTURE (16<sup>e</sup>) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **2024 DVD 16** Financement du confortement du Quai Louis Blériot à Paris 16e – Convention avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (HAROPA Port).

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

*La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Jérémy REDLER.*

- **162024001** Désignation du secrétaire de séance.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.**

- **162024002** Adoption du compte rendu de la séance du 27 novembre 2023.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur le compte rendu qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

**Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2023, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **162024014** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 19 janvier 2024.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

**L'ordre du jour complémentaire du 19 janvier 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **2024 DVD 30** Exploitation d'un terrain de padel à l'angle des 7 à 9 avenue du Président Kennedy et 4 rue Maurice Bourdet (16<sup>e</sup>) avec SPORT FIELD - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique que la Ville de Paris, propriétaire d'un parking de surface situé 7 à 9 avenue du Président Kennedy, a reçu une manifestation d'intérêt de la part de la société SPORT FIELD qui propose d'installer un terrain de padel temporaire sur ce site avant sa transformation en espace paysager.

En réponse à une procédure de publicité, cinq opérateurs ont manifesté leur intérêt pour occuper et exploiter ce site. Après analyse des cinq propositions, la Ville de Paris a décidé de retenir le projet de SPORT FIELD. M<sup>me</sup> BADAT-KARAM précise que ce terrain de padel devrait ouvrir au public en novembre 2024.

La mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement souhaite insister sur le fait qu'elle n'a été informée de ce projet qu'à l'issue de sa sélection par la Ville de Paris. Celle-ci s'est en effet faite sans aucune concertation avec les services de la mairie d'arrondissement. M<sup>me</sup> BADAT-KARAM estime qu'un tel fonctionnement est difficilement concevable. Au-delà du manque de respect élémentaire envers la mairie d'arrondissement et ses élus, cette opacité est dérangeante et ne permet pas à la municipalité locale, qui connaît mieux que quiconque son territoire et ses forces vives, d'apporter son expertise.

Néanmoins, compte tenu de la forte demande de padel, M<sup>me</sup> BADAT-KARAM propose aux élus de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il soumet la délibération aux voix.

**Le projet de délibération 2024 DVD 30, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **2024 DJS 55** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024.

**M. Ali OUBAALI** rapporteur.

M. OUBAALI rappelle la mise en place par la Ville de Paris du dispositif Quartiers Libres à la suite des attentats de 2015 afin de renforcer l'engagement citoyen des jeunes. Ce dispositif permet de soutenir les initiatives de jeunes âgés de 16 à 30 ans qui souhaitent s'impliquer dans des projets solidaires ou citoyens à l'échelle locale.

Dans ce cadre, une aide de 500 euros leur est octroyée pour leur permettre de couvrir les dépenses liées à la constitution d'une association (achat de fournitures, création et hébergement d'un site Internet, souscription d'une assurance, impression de documents de communication, etc.). M. OUBAALI précise que l'association ne doit pas avoir été créée depuis plus d'un an à la date de dépôt de la candidature.

Depuis 2015, près de 500 projets ont ainsi été déposés et en 2024, le dispositif est territorialisé impliquant les mairies d'arrondissement pour une meilleure adaptation aux réalités locales. Le budget est par ailleurs renforcé grâce à une enveloppe annuelle de 80 000 euros. Il est enfin prévu l'instauration de commissions d'arrondissement et d'une commission centrale.

M. OUBAALI indique que l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements en début d'année repose sur des critères pondérés avec une attention particulière portée aux quartiers Politique de la Ville.

La délibération porte donc sur l'autorisation donnée à la Maire de Paris d'adapter et de mettre en œuvre le dispositif Quartiers Libres en 2024 et de verser aux lauréats les aides financières qui leur seront attribuées dans la limite d'une enveloppe annuelle de 80 000 euros divisés en 160 enveloppes d'une valeur unitaire de 500 euros.

M. OUBAALI invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

**Le projet de délibération 2024 DJS 55, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **2024 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).

**M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH** rapporteure.

M<sup>me</sup> BAROUCH déclare que conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors des dotations initiales.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement sont concernés les établissements suivants :

- Claude Bernard : 14 220 euros pour l'achat d'équipements SVT, langues et physique-chimie ainsi que l'achat de tables de tennis pour l'EPS.
- Janson-de-Sailly : 35 750 euros pour l'achat de matériels informatiques et de mobiliers pour salles de classe.
- Jean-Baptiste Sey : 50 000 euros pour le transport vers les installations sportives et 7 770 euros pour l'achat d'équipements EPS et physique-chimie.

- Jean de la Fontaine : 20 650 euros pour l'achat de mobiliers pour l'administration et d'équipements EPS et physique-chimie.
- Molière : 31 040 euros pour l'achat de matériels informatiques.

M<sup>me</sup> BAROUCH demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DASCO 1, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DAC 242** Subvention (25 000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

M<sup>me</sup> GREE explique qu'il s'agit d'octroyer une subvention de fonctionnement de 25 000 euros à la Fondation Le Musée Clemenceau située dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

En 2024, le musée envisage plusieurs projets d'envergure parmi lesquels la restauration de la chambre de Georges Clémenceau qui doit débuter en octobre 2024 et une nouvelle exposition *Clemenceau et le sport* dans le cadre de l'Olympiade Culturelle. M<sup>me</sup> GREE précise à cet égard que le musée Clemenceau sera exceptionnellement ouvert tout le mois d'août durant les Jeux olympiques.

Le musée souhaite enfin initier un chantier de refonte de son site Internet pour en faire le site de référence sur Clemenceau avec des expositions virtuelles, des vidéos et des podcasts.

Pour toutes ces raisons, M<sup>me</sup> GREE propose de délibérer favorablement sur cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DAC 242, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DAJ 3** Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

**M. Franck ALEM rapporteur.**

M. ALEM explique qu'il est proposé au Conseil d'arrondissement de se prononcer sur la signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle conclue avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et l'attribution de la somme de 296 750 euros pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement. Il rappelle que ce dispositif a été institué par délibération du Conseil de Paris en 1977, durant la mandature du Président Jacques Chirac, alors Maire de Paris.

En 2022, près de 57 % des usagers ont ainsi consulté dans un domaine de droit spécialisé : 20,5 % en droit du logement, 18 % en droit du travail, 18 % en droit de la famille.

M. ALEM propose de voter favorablement cette délibération et rappelle qu'il est préférable que les élus exerçant la profession d'avocat ne prennent pas part au vote.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DAJ 3, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement. M<sup>me</sup> Laure ANSQUER, M. Antoine BEAUQUIER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD, M. Franck ALEM et M. Francis SZPNER ne prennent pas part au vote.***

- **2024 DEVE 8** Dénomination Allée Samuel Pisar attribuée à une allée des jardins de l'avenue Foch (16<sup>e</sup>).

**M. Francis SZPNER rapporteur.**

M. SZPNER explique que la délibération propose d'attribuer le nom de Samuel Pisar à une allée des jardins de l'avenue Foch. Il rappelle que le Conseil d'arrondissement avait déjà émis un avis favorable et indique que sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris, et du président de la commission compétente, le Conseil de Paris a également donné son accord.

Si le Conseil d'arrondissement vote favorablement cette délibération, l'allée située face au n° 82 de l'avenue Foch portera donc le nom de Samuel Pisar, dont la carrière est un exemple pour beaucoup.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DEVE 8, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DFPE 36** Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9<sup>e</sup>) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

**M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOËLLE déclare qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 1 468 420 euros à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF) pour ses 11 établissements d'accueil du jeune enfant, dont deux sont situés dans le 16<sup>e</sup> arrondissement : une halte-garderie de plein air, située dans les jardins du Ranelagh qui accueille 32 enfants en demi-journée et la halte-garderie Saint Honoré d'Eylau qui accueille une quarantaine d'enfants en journée complète ou en demi-journée.

M<sup>me</sup> BOËLLE invite le Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DFPE 36, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DEVE 11** Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).
- **2024 DEVE 12** Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M<sup>me</sup> BALDINI propose de présenter conjointement les délibérations 2024 DEVE 11 et 2024 DEVE 12 qui concernent l'attribution de subventions à l'association ESPACES, une association d'insertion professionnelle en charge de l'entretien de la petite ceinture et d'espaces verts du 16<sup>e</sup> arrondissement, notamment dans le bois de Boulogne.

M<sup>me</sup> BALDINI invite les élus du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à ces deux délibérations, l'association ESPACES donnant toute satisfaction.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Les projets de délibération 2024 DEVE 11 et 2024 DEVE 12, mis aux voix par M. REDLER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2024 DJS 54** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024.  
**M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI rapporteure.**

M<sup>me</sup> CHOURAQUI soumet au Conseil d'arrondissement la poursuite en 2024 du dispositif Paris Jeunes Vacances qui permettra au 16<sup>e</sup> arrondissement de bénéficier de 69 chèques vacances correspondant à un montant global de 13 800 euros.

M<sup>me</sup> CHOURAQUI propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DJS 54, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **162024013** Vœu relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD déclare que le 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas épargné par la précarité qui s'accroît considérablement à Paris et qu'il est, par conséquent, nécessaire de proposer des mesures concrètes aux personnes à la rue ainsi qu'aux personnes hébergées de manière temporaire dans les structures d'urgence.

La mairie du 16<sup>e</sup> juge indispensable la création dans l'arrondissement d'une bagagerie solidaire. Ce service de proximité permettra aux personnes de déposer en toute sécurité leurs effets personnels, mais également d'échanger autour d'un café avec les bénévoles qui les recevront le matin et le soir.

Le Conseil d'arrondissement demande donc à la Ville de Paris d'accompagner rapidement la mise en place de cette bagagerie solidaire. Elle explique avoir tenté en vain de se rapprocher de l'adjointe de Madame Hidalgo en charge de la solidarité qui l'avait pourtant assurée de son accompagnement.

Par l'intermédiaire de ce vœu, M<sup>me</sup> DORVALD demande donc à la mairie de Paris d'engager des discussions avec les acteurs concernés et avec la population afin de trouver un lieu approprié et sécurisé pour implanter cette bagagerie et d'en assurer également le suivi régulier pour évaluer son impact et son efficacité.

Elle ajoute que ce vœu fait écho à une volonté ancienne de M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM et de M. SZPINER. Elle invite donc les élus du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarques, il met ce dernier aux voix.

***Le vœu relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.***

### Ordre du jour complémentaire

- **2024 DAC 1** Subventions (328 500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE** rapporteure.

M<sup>me</sup> GREE indique que dans le cadre de la politique culturelle, cette délibération vise à apporter un soutien à sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 euros à l'association le Théâtre Irruptionnel, compagnie qui anime le Théâtre de Verdure du Jardin Shakespeare dans le bois de Boulogne. Ce festival se fonde sur trois axes principaux : la création, le dialogue avec le vivant et la transmission.

M<sup>me</sup> GREE annonce que la troisième édition du festival se déroulera de juin à septembre 2024 et proposera une centaine de rendez-vous sur plus de 30 jours d'ouverture autour du théâtre, de la musique, de la lecture et de rencontres.

Elle propose de voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DAC 1, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DFPE 11** Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16<sup>e</sup>) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

**M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE** rapporteure.

M<sup>me</sup> BOËLLE indique que la délibération porte sur l'attribution de subventions d'un montant global de 7 635 022 euros à l'association ABC PUÉRICULTURE pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance.

Trois d'entre eux sont situés dans le 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Calinours, établissement de 30 places à temps complet, situé 1, rue Charles Tellier
- Teddy Club, halte-garderie d'une vingtaine de places fonctionnant en demi-journées située 73 boulevard Flandrin
- Les Oursons, établissement de 30 places à temps complet, situé 9 rue Jean de La Fontaine.

M<sup>me</sup> BOËLLE insiste sur les difficultés rencontrées par les établissements d'accueil de la petite enfance liées à la pénurie de personnels. Ces subventions sont par conséquent essentielles pour leur permettre de continuer à accueillir les tout-petits de l'arrondissement.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DFPE 11, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DVD 16** Financement du confortement du Quai Louis Blériot à Paris 16e – Convention avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (HAROPA Port).

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI** rapporteure.

M<sup>me</sup> BALDINI signale que le quai Louis Blériot abrite une zone d'attente, de découplage et de stockage gérée par le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine. Des inspections subaquatiques ont mis en évidence des dégradations avancées du perré attribuables en partie à l'activité fluviale. Le perré ayant également pour fonction de soutenir la voie Georges Pompidou, ces dégradations pourraient compromettre la stabilité de la voirie.

Au vu de ces éléments et conformément aux objectifs de la convention qu'elle a signée avec HAROPA Port, la Ville de Paris a accepté de financer à hauteur de 1 400 000 € HT maximum les frais de réparation du perré sur un coût global de 2 800 000 € HT.

Afin d'optimiser l'opération et de minimiser les perturbations à la navigation, les travaux de modernisation du front d'accostage seront regroupés avec la réparation du perré. Les coûts associés à la modernisation du front d'accostage de 1 400 000 euros seront entièrement pris en charge par HAROPA Port.

Les travaux réalisés par voie fluviale permettant le maintien continu de la circulation sur la voie Georges Pompidou, M<sup>me</sup> BALDINI propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DVD 16, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162024018** Vœu relatif à l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours.

**M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE** rapporteure.

M<sup>me</sup> BOËLLE tient en préambule à s'excuser de présenter ce vœu si tardivement.

Ce vœu vise à solliciter auprès de la Ville de Paris l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours dans l'arrondissement, ce qui serait très utile pour le 16<sup>e</sup> et innovant pour l'ensemble du territoire parisien.

Elle évoque Boris Cyrulnik, célèbre neuropsychiatre, qui a rendu en 2020 un rapport des 1000 premiers jours démontrant que la période allant du quatrième mois de grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant est cruciale.

M<sup>me</sup> BOËLLE explique que cette Maison des 1000 premiers jours, qui serait portée par une association, est un lieu de ressources et de prévention précoce visant à réduire l'isolement des familles, à créer des liens entre les parents et à favoriser l'entraide entre les familles accompagnées. Des groupes d'une dizaine de parents depuis le quatrième mois de grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant seraient régulièrement accompagnés et suivis par un facilitateur formé.

Comme le prouve l'existence des Maisons des 1000 premiers jours en France, les impacts de ce dispositif sont prometteurs en matière de santé mentale, de prévention précoce et dans sa capacité à redonner du pouvoir d'agir aux parents.

M<sup>me</sup> BOËLLE estime qu'il existe un réel besoin dans le 16<sup>e</sup>, arrondissement défavorisé en termes de dispositifs de soutien à la parentalité et qui compte un nombre de familles monoparentales en augmentation incessante. C'est pourquoi elle appelle à donner un avis favorable à ce vœu.

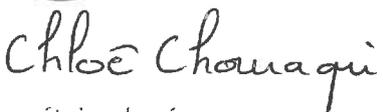
M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarques, il met ce dernier aux voix.

**Le vœu relatif à l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER lève la séance.

La séance est levée à 19 h 21.

\*\*\*\*\*

Signature	Signature 
M. Jérémie REDLER  Maire du 16 <sup>e</sup> arrondissement	M/M <sup>me</sup>  Secrétaire de séance